



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 15h30

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 18 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN

Absents ayant donné un pouvoir : M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN), Mme Danielle COMBES (pouvoir donné à Colette GROIZARD)

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROUSSEAU

DEL2024_15 : Budget CCAS : Approbation de la revalorisation du tarif du service de portage de repas

Depuis 2019, le Centre Communal d'Action Sociale de Barbâtre propose un service de portage de repas pour les habitants en perte d'autonomie. Cette action vise à favoriser le maintien à domicile et garantir une alimentation équilibrée.

C'est dans ce cadre que par délibérations en date du 16 mai 2019 puis du 12 avril 2024, le Centre Communal d'Action Sociale a attribué le marché de fourniture de repas à la société Compass Group/Medirest. Le prix unitaire du repas s'élève désormais à 12€98.

Considérant qu'il importe de rééquilibrer les recettes et les charges dans la gestion du service du portage de repas à domicile, il est proposé de répercuter cette hausse à compter du 1^{er} juillet 2024 et d'appliquer le tarif suivant :

PRESTATION	Tarif actuel	Tarif à partir du 1 ^{er} juillet 2024
Portage de repas	12€50	13€50

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-268501525-20240627-DEL2024_15-DE

SLO

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le nouveau tarif du service du portage tel qu'il est présenté ci-dessus à partir du 1^{er} juillet 2024.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 03/07/24

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le

Le Président
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance
Fabrice ROUSSEAU

